

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 101-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.278

Déposée le: 05.05.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC) (porte-parole)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Burren (Lanzenhäusern, UDC)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Schweizer (Utzigen, UDC)
Moser (Landiswil, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.06.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



RMNA: démêler le vrai du faux

Le canton de Berne a la réputation d'offrir aux requérants et requérantes d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) une prise en charge particulièrement exemplaire. Cela s'en ressent dans les coûts, qui dépassent le montant estimé par la Confédération pour le canton. Si le canton est à la pointe dans le domaine, le taux de réussite qu'on lui attribue pour le traitement spécial qu'il accorde aux RMNA apparaît peu clair. Dans le journal *Der Bund*, il était récemment question d'un taux enviable d'entrée dans la vie professionnelle des RMNA de l'ordre de 80 pour cent. Cette information surprend d'autant plus que le Service des migrations (SEMI) ne semble pas avoir à ce jour réalisé d'études statistiques sur le sujet. Autre fait étonnant : les centres d'hébergement sont manifestement vides en fin de semaine, parce que les RMNA « rendent visite à leurs proches ». Les déclarations et les observations faites sur place soulèvent toute une série de questions sur les montants estimés pour le traitement spécial dont bénéficient les RMNA.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment sont répartis les 5000 francs par RMNA ?
2. Est-il exact que les RMNA plus grands coûtent moins et que ce sont surtout les RMNA en bas âge qui occasionnent le plus de dépenses ? Si oui, comment se fait-il que le crédit demandé reste de 5000 francs par RMNA ?
3. Quel est le pourcentage de personnes prises en charge en tant que mineurs non accompagnés qui ont de la famille en Suisse ?
4. Le Conseil-exécutif est-il lui aussi de l'avis que l'augmentation du nombre de requérants et requérantes d'asile mineurs, malgré une diminution des demandes d'asile, indique que les enfants sont envoyés par leur famille pour servir d'éclaireurs en Europe ?
5. Le Conseil-exécutif peut-il comprendre la crainte que ce phénomène ne soit encouragé par le modèle bernois de prise en charge spéciale, 24 heures sur 24, des RMNA ?
6. Que pense-t-il du taux d'entrée dans la vie professionnelle record de 80 pour cent dont la presse fait état, et de la durabilité de cet accès à l'emploi par rapport à une future indépendance financière ?

Motivation de l'urgence : le nombre de requérants d'asile mineurs est en hausse, et le canton doit clarifier sans tarder dans quelle mesure le traitement spécial dont bénéficient les RMNA est viable et pertinent, afin de prévenir de futurs dommages.